

DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT*

SPECIALITÉ « ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE »
MENTION « COORDINATION DE PROJETS »

14 septembre 2026 au 25 février 2028 à Marseille

***Nouveau diplôme d'après l'arrêté du 21 novembre 2024**

Formation possible en
apprentissage !

OBJECTIFS

Objectifs et contexte de la certification :

Le titulaire du DEJEPS mention « coordination de projets » :

- **assure la conception, la mise en œuvre et l'évaluation** de projets d'action dans une démarche d'éducation populaire s'inscrivant au service du projet de développement de la structure qui l'emploie. Ces projets peuvent s'adresser à différents publics et revêtent une intention éducative ;
- **est force de proposition** pour alimenter la réflexion stratégique conduite au sein de la structure ;
- **réalise une veille** sur l'évolution des pratiques, des démarches socio-éducatives et des réglementations de son domaine.



CONTENU ET ÉVALUATION

Le **DE JEPS** est délivré par la Direction Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (DRAJES PACA), après validation de chacun des **4 blocs de compétences** :

BC1 : Mise en situation professionnelle appuyée par la production d'un document écrit et d'une soutenance orale.

BC2, BC3, BC4 : Production d'un document écrit et d'une soutenance orale pour chacun des BC.

BC1 : Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation

BC 2 : Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

BC3 : Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

BC4 : Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS



Temps de formation :

721h de formation en
centre
et
2000h sur le terrain



Réunion d'info.
collective :

Dates à venir

(8 traverse Charles Susini,
13014 Marseille)



Pour s'inscrire,
déposez un dossier
d'inscription
complet

avant le 15/06/2025



Épreuve de
sélection :

Dates à venir

Commission d'Accès à la
formation le 13/11/2024



Montant de la
formation sans aides:

10 815€*

*aides possibles voir la
catégorie "aides
financières"

DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT*

SPECIALITE « ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE »
MENTION « COORDINATION DE PROJETS »

14 septembre 2026 au 25 février 2028 à Marseille

***Nouveau diplôme d'après l'arrêté du 21 novembre 2024**

Formation possible en
apprentissage !

OBJECTIFS

Objectifs et contexte de la certification :

Le titulaire du DEJEPS mention « coordination de projets » :

- **assure la conception, la mise en œuvre et l'évaluation** de projets d'action dans une démarche d'éducation populaire s'inscrivant au service du projet de développement de la structure qui l'emploie. Ces projets peuvent s'adresser à différents publics et revêtent une intention éducative ;
- **est force de proposition** pour alimenter la réflexion stratégique conduite au sein de la structure ;
- **réalise une veille** sur l'évolution des pratiques, des démarches socio-éducatives et des réglementations de son domaine.



CONTENU ET ÉVALUATION

Le **DE JEPS est délivré** par la Direction Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (DRAJES PACA), après validation de chacun des **4 blocs de compétences** :

BC1 : Mise en situation professionnelle appuyée par la production d'un document écrit et d'une soutenance orale.

BC2, BC3, BC4 : Production d'un document écrit et d'une soutenance orale pour chacun des BC.

BC1 : Animer et accompagner une équipe dans le champ du sport ou de l'animation

BC 2 : Concevoir un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

BC3 : Mettre en œuvre et évaluer un projet d'action dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

BC4 : Développer les partenariats opérationnels et contribuer aux dynamiques institutionnelles dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle et/ou sportive

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS



Temps de formation :

700h de formation en
centre
et
2000h sur le terrain



Réunion d'info. collective :

28 avril 2026 à 14h et
28 mai 2026 à 14h
(47 rue neuve sainte
catherine 13007 Marseille)



Pour s'inscrire, déposez un dossier d'inscription complet

avant le 15/06/2026



Épreuve de sélection :

16 et 17 juin 2026

Commission d'Accès à la
formation le 07/07/2026



Montant de la formation sans aides:

10 815€*

*aides possibles voir la
catégorie "aides
financières"

DE JEPS

PRÉREQUIS

Conformément à la réglementation, les exigences préalables à l'entrée en formation, prévues à l'article R. 212-10-17 du code du sport et à l'article A. 212-36 de ce même code, sont les suivantes :

- Le PSC1, est obligatoire pour démarrer la formation.
- Justifier de la possession d'un des diplômes suivants :
 - diplôme de niveau 4 dans le champ de l'animation, du sport ou de l'intervention sociale ;
 - diplôme de niveau 5 a minima ; ou
- Attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 4 et d'une expérience d'animation de six mois ;

ou

- Justifier de vingt-quatre mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à mille six cents heures minimum.

LES ÉQUIVALENCES

Mesures d'équivalence prévues **pour les candidats ayant partiellement validé un DEJEPS** spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » mention « coordination de projets » en UC, devront s'inscrire sur le DEJEPS en BC :

- UC1 (validé) = inscription aux BC1, BC3, BC4
- UC2 (validé) = inscription aux BC1, BC2, BC4
- UC2 et UC3 (validés) = inscription aux BC2, BC3, BC4

Il est possible d'entrer en formation pour valider un ou plusieurs BC. Un module de positionnement permet de définir, en début de formation, le parcours individualisé de chaque stagiaire.

Pour plus de renseignements, joindre notre secrétariat.

SUITES DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS



Le titulaire du DE JEPS peut obtenir des allègements et ou dispenses dans certains diplômes du champ de l'animation, du social et médico-social. Il/Elle peut se présenter au concours de la fonction publique territoriale.

Suite du parcours possible dans la filière professionnelle : oui DESJEPS

Suite du parcours possible hors filière JEPS ou apparenté ; CAFERUIS / CAFDES ou DEIS



Le titulaire du DEJEPS peut exercer le métier : de coordonnateur de projets, coordonnateur d'activités, adjoint de direction, agent de développement de la vie associative, responsable de secteur...

MÉTHODES MOBILISÉES

L'éducation nouvelle, dans la formation, se traduit par :

- La prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- Le milieu de vie et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental. L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation. L'apprenant est au cœur de son propre apprentissage. La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- La formation s'appuie sur la prise en compte des représentations des apprenants sur les objets d'apprentissage.
- Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.
- Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation.

INFORMATIONS UTILES

CODE RNCP
RNCP39930

<http://ln.cemea.org/code-rncp>



FICHE D'INSCRIPTION

<http://ln.cemea.org/httpsapicemea-pacaorginscriptiondjejs>



CALENDRIER DE LA FORMATION

<http://ln.cemea.org/httpsapicemea-pacaorg-calendrierdjejs>



ACCES A CEMEA-FORMATION

<https://cemea-formation.com/>



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

AIDES FINANCIÈRES



Un employeur via un contrat d'apprentissage ou via leur OPCO



- Le conseil régional et le Fond Social Européen, si vous êtes demandeur.seuse d'emploi (suite à la validation du projet de formation par un conseiller Mission locale ou France Travail)
- La région sud via le Pass Sud Formation, plus d'informations sur <https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/pass-sud-formation>



Nous vous invitons à consulter votre espace Compte Personnel de Formation sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Selon la formation choisie, la formation peut être prise en charge de différentes manières. Nous pouvons vous accompagner pour construire votre plan de financement.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour toute information concernant l'adaptation des moyens de la prestation pour des personnes en situation de handicap merci de prendre directement contact ci dessous pour être mis en relation avec le référent handicap du site de formation : accueilhdp@cemea-paca.org



Certains de nos modules de formations se déroulent en distanciel via notre plateforme de FOAD.



Les Ceméa mettent à votre disposition une plateforme en ligne pour accéder à une large sélection d'offres d'emploi.



Un abonnement inclus dans la formation à la médiathèque éducatrice des Ceméa.



Un abonnement inclus dans la formation à notre espace de travail partagé ZOURIT.



Les CEMÉA PACA sont titulaires de la nouvelle certification nationale unique QUALIOPi dans le cadre de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.

CONTACTS

Pour tous renseignements contactez notre secrétariat à l'animation professionnelles :

par mail sur : accueil@cemea-paca.org

par téléphone: **04 91 54 25 36**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Elles sont disponibles en ligne à l'adresse suivante: <https://cemea-formation.com/CGV/>

Date de mise à jour : 15/01/26

